



DEMANDE DE LICENCE DE PECHE EMBARQUEE – POULPE CÔTES D'ARMOR

REGION BRETAGNE

Campagne : **2026-2027**

Demande à retourner par courrier (le cachet de la poste faisant foi de la date d'arrivée) AU CDPMEM d'Immatriculation du navire	DATE LIMITE DE DEPOT : Entre le 1^{er} et le 15 septembre 2026	
	Dossier Reçu le :	
	Cachet du CDPMEM :	

NAVIRE	Nom :		Quartier et n° d'immatriculation :	
	Catégorie de navire (cocher la case)	2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐	Jauge brute : ums	Puissance : Kw
	Port de débarquement			Longueur H.T : m
	Déclarations électroniques	☐ oui ☐ non	VMS	☐ oui ☐ non

ARMATEUR	Nom/Prénom ou raison sociale			
	Adresse			
	Email		@	
	N° cotisant ENIM (xxAxxxx ou SPRxxxx)		Téléphone :	

Je soussigné, atteste et certifie sur l'honneur que : (Merci de bien cocher ces champs qui sont obligatoires)

- ☐ J'ai pris connaissance des délibérations et des conditions d'éligibilité à la licence
- ☐ Je suis à jour des paiements des contributions professionnelles obligatoires dues aux différents organismes professionnels, le cas échéant
- ☐ Je réalise une demande pour un navire détenteur d'un PME, actif au fichier flotte européen et dont le permis de navigation est en cours de validité.
- ☐ Les conditions d'exploitations du navire, objet de la demande, sont conformes à la licence demandée
- ☐ Je suis à jour de mes obligations déclaratives de captures, le cas échéant
- ☐ Je joins à la présente demande le paiement ou un justificatif de paiement de la licence d'un montant de **100€**
☐ Chèque à l'ordre du CRPMEM de Bretagne ou ☐ Prélèvement (mandat complété sur Pescalice)
- ☐ J'autorise, de manière permanente, l'accès du CRPMEM de Bretagne, dans le cadre de ses missions, aux informations et caractéristiques de mon activité, détenues par des entités tierces publiques ou privées, y compris les données de capture, de vente et de géolocalisation

Fait le Signature

- 4) Critères d'éligibilités :
- ⇒ être titulaire d'une licence de pêche pour la campagne en cours parmi cette liste :
 - Filet : zone A
 - Métiers de l'hameçon : zone 1/2/3 ou 2/3/4

RAPPELS

- 1) L'éligibilité et la priorisation des demandes sont définies dans la délibération « CADRE COMMUN D'ATTRIBUTION DES LICENCES DE PECHE EMBARQUEE » pour la pêche embarquée.
- 2) Les contingents et mesures techniques propres à chaque licence sont définis dans les délibérations particulières « ACCES » propres à chaque licence.
- 3) Le prix de chaque licence est défini dans la délibération « FINANCIERE ».
 - Crustacés
 - Canot avec Filet Zone A **ou** Métiers de l'hameçon Zone 1/2/3 ou 2/3/4
 - Nasse à poisson Zone 1/2/3 ou 2/3/4
 - Ormeaux zone 2/3
 - Coquille Saint-Jacques Côtes d'Armor
 - Praires Côtes d'Armor
 - Bulots Côtes d'Armor
 - Bivalves Côtes d'Armor
 - Seiches au casier Côtes d'Armor
 - Chalut Paimpol

ET

- ⇒ justifier, sauf cas de force majeur, de la capture d'au moins 1 kilogramme de poissons, céphalopodes ou crustacés dans les carrés statistiques 26^E7, 27^E7 et 26^E6 ou 27^E6 durant la période de référence s'étalant du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2025
- ou
- ⇒ d'être titulaire d'une autorisation plongée dans les Côtes d'Armor pour la campagne 2026-2027
- ou
- ⇒ pour les nouveaux arrivants entre le 30/06/2025 et 15/05/2026 : Détenteurs d'une licence sur le territoire des Côtes d'Armor.

Politique de confidentialité des données personnelles

Dernière mise à jour le 14/04/2026

La présente politique d'utilisation des données a pour objet d'informer le demandeur de licence et/ou extraits (ci-après « Personne concernée ») de manière claire et transparente des traitements de données personnelles effectués par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (ci-après « Responsable de traitement »), représenté par son Président, dans le cadre de ses obligations selon les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (ci-après « RGPD »).

La présente politique peut être amenée à évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire, et au regard de la doctrine de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (ci-après « CNIL »).

Les données personnelles sont collectées par le Responsable de traitement directement auprès de la Personne concernée, lors de la demande de licence de pêche sur Pescalice ou sur formulaire papier.

Les données personnelles de la Personne concernée sont hébergées au sein de l'Union Européenne (ci-après « UE ») et ne font l'objet d'aucun transfert de données hors de l'UE.

DETAILS DES TRAITEMENTS

Finalités	Données collectées	Base légale	Durée de conservation
<u>Gestion et délivrance des autorisations administratives de pêche</u>			
- Communication entre la Personne concernée et le Responsable de traitement, - Paiement des contributions financières,	Photo, nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, date de naissance, adresse email, nom et immatriculation du navire, numéro ENIM ou MSA ou Sécurité Sociale, numéro de marin	Obligation légale selon les dispositions du code rural et de la pêche maritime (L. 912-3 et L. 921-2)	Le temps de l'exécution des finalités en base active. Pendant une durée de 15 ans en base intermédiaire à des fins de recherche d'antériorité et d'exercice ou de défense de droits en justice. Puis suppression définitive sauf immatriculation et nom du navire sans qu'il soit possible d'identifier la personne concernée.
<u>Défense des intérêts de la filière et gestion halieutique</u>			
- Espèces hors quotas (non-soumises à des totaux autorisés de captures ou à des quotas de captures en application d'un règlement de l'Union Européenne)	Nom et prénom de la Personne concernée, nom et immatriculation du navire	Obligation légale selon les dispositions du code rural et de la pêche maritime (L. 912-3 et L921-2)	Le temps de l'exécution des finalités en base active. Pendant une durée de 15 ans en base intermédiaire à des fins de recherche d'antériorité et d'exercice ou de défense de droits en justice. Puis suppression définitive sauf immatriculation et nom du navire sans qu'il soit possible d'identifier la personne concernée.
- Espèces sous quotas (soumises à des totaux autorisés de captures ou à des quotas de captures en application d'un règlement de l'Union Européenne)		Consentement	

Destinataires des données personnelles : Responsable de traitement et ses services, Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, Comités départementaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Côtes d'Armor), Direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture, Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest et le Centre National de Surveillance des Pêches.

Les données personnelles de la Personne concernée sont également susceptibles d'être transmises aux sous-traitants du Responsable de traitement. Au préalable, le Responsable de traitement s'est assuré que ceux-ci présentaient des garanties suffisantes en termes de protection des données personnelles.

DROITS DE LA PERSONNE CONCERNEE

La Personne concernée dispose des droits suivants : Droit à l'information, Droit d'accès, Droit de rectification, Droit d'opposition, Droit à l'effacement, Droit à la limitation, Droit à la portabilité, Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (la CNIL).

La Personne concernée exerce ses droits en présentant une demande à l'adresse suivante : donnees@bretagne-peches.org ou 33 boulevard Solférino - 35000 Rennes.